Propos sur l'évolution de l'architecture préhistorique des sites de Teyran (Hérault)

G.B. Arnal*, J. Clopes**, G. Durrenmath**
S. Laboucarié**, M. Sahuc** et C. Sauveur**

Abstract

The two nearly sites of Montbeyre and Figaret (Teyran, Hérault) suggest a continuous occupation from the beginning of Middle Neolitic until the Chalcolitic. They have the advantage to keen their structural dispositions ; so their continuous stratigraphie levels give a possible evolution of architecture from the initial staie of settlement to urbanisation.

Résumé :

Les sites de Montbeyre et de Figaret (Teyran et Guzargues, Hérault), à proximité l'un de l'autre, proposent une occupation continue depuis le début du Néolithique moyen jusqu'au Chalcolithique. A leur complémentarité chronologique s'ajoute l'avantage d'avoir conservé leurs aménagements structuraux ; aussi à l'appui de références séquentielles peut-on tenter de définir une possible évolution de l'architecture depuis sa genèse jusqu'à la mise en place de l'ordonnance urbaine.

INTRODUCTION

Les gisements de Montbeyre et de Figaret, situés de part et d'autre du thalweg de la Cadoule, à environ 3 km au Nord du village de Teyran (Hérault), sont chronologiquement complémentaires (fig. 1). Montbeyre, placé sur la rive droite, est un site de plaine, qui borde de grandes surfaces alluvionnaires propices à l'agriculture et l'élevage. Sa stratigraphie révèle pour l'essentiel une occupation chasséenne continue depuis sa phase la plus ancienne jusqu'à la plus récente. Figaret, à environ 400 m au Nord du précédent, sur la rive gauche, situé au sommet de la colline voisine, a offert une stratigraphie à deux niveaux successifs (Ferrières et Fontbouïsse).

Ces deux sites ont l'avantage d'avoir conservé, en plus de références archéologiques séquentielles, de nombreux aménagements structuraux. Aussi, pourrait-on tenter de définir une possible évolution de l'architecture entre le Néolithique moyen et le Chalcolithique.

MONTBEYRE-LA-CADOULE

A Montbeyre on dispose de plusieurs secteurs où se distingue une stratigraphie composée de trois couches sédimentaires (fig. 2,3) :

- La couche 1 est un limon noirâtre, d'une puissance maximum de 70 cm, qui occupe l'intégralité de la station.

- La couche 2 est un limon argileux jaune-orangé qui ne se retrouve que dans certains Locus, toujours placée cependant sous la couche 1. Sa puissance atteint un maximum de 38,5 cm.

- La couche 3 est un limon d'aspect cendreux, de teinte grisâtre, qui ne se trouve que dans trois Locus en

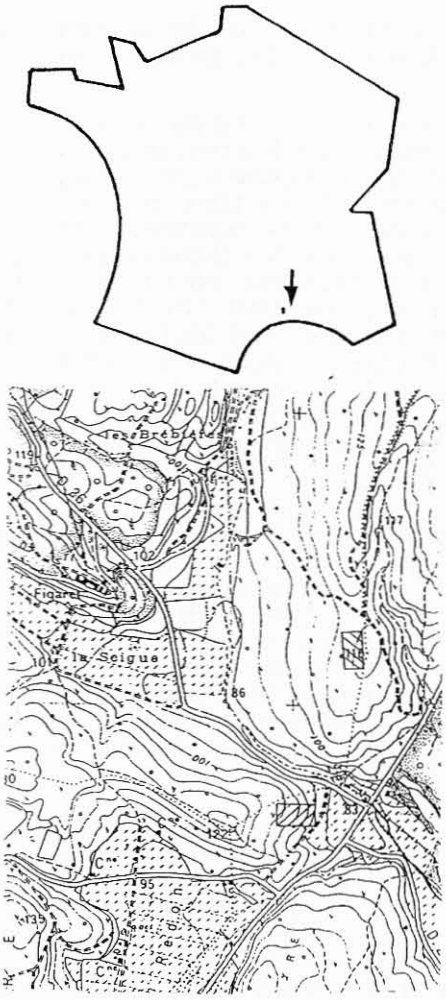

Figure 1 - Plan de situation géographique des gisements :
- Site Chasséen de Montbeyre-La Cadoule, en bas, (rectangle de hachures penchées à droite).
- Site Néolithique-final et Chalcolithique du Grand Devois de Figaret, en haut, (rectangle de hachures penchées à gauche).

* C.R-C.N.R.S., U.P.R. 46 Marseille, B.P. 5051, 34033 Montpellier.

** C.R.A.T., 3, rue du Ventoux, 34820 Teyran.

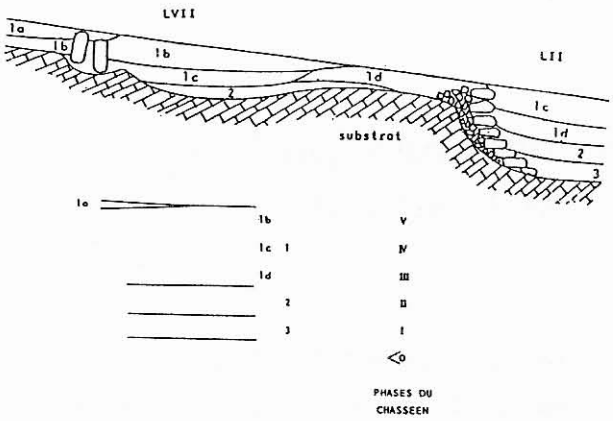

Figure 2 - Stratigraphie synthétique, schématisée entre les Locus VII et II (les épaisseurs sont exagérées en fonction de la longueur). La distinction 1,2 et 3 correspond à de nettes différences sédimentaires. La division 1b, 1c, et 1d, de la couche 1, est faite en fonction du niveau superficiel ou profond de décapage, accusant une typologie documentaire particulière. La détermination 1a relève de sa présence en un lieu bien défini et réduit contenant une documentation Néolithique final. Les cinq étages successifs : 1b, 1c, 1d, 2 et 3, conduisent à définir cinq phases du Chasséen, qu'il est possible de faire précéder par un Chasséen O découvert dans un autre secteur de la station par le Cdt. Escuret.

fosses. Elle est située chaque fois au-dessous des deux premières strates et sa puissance maximum est de 46 cm.

La couche 1, assez épaisse, peut se départager en quatre niveaux archéologiques, de par leur superposition spécifique dans certains Locus, et leur mobilier typologiquement différent. Dans une portion réduite et bien localisée, la partie superficielle de cette couche noire a révélé l'existence discrète d'une réoccupation attribuable au Néolithique final (1a). Plus étendus, on trouve un Chasséen tardif (1b) et deux stades d'un Chasséen classique (1c et 1d). La couche 2 révèle un Chasséen classique ancien et la couche 3, un Chasséen ancien. A cet ensemble, il est possible d'ajouter, d'après le mobilier découvert par le Cdt. Escuret dans la couche profonde du secteur nord-ouest (sondages III et IV), l'existence d'un Préchasséen (ou Chasséen O).

Les fouilles que nous avons menées se sont surtout cantonnées dans le secteur est dit de l'Harmassou qui correspond à la zone la plus basse de la station. Elles nous ont permis de mettre au jour quatorze fosses (Locus II, IIa, IIb, III, IV, V, VI, VIIa, VIIb, VIIc, VIII, IX, Xa et Xb), de dimensions, formes et remplissages variés, (deux au moins sont des sépultures), un long radier (Locus X), ainsi que trois constructions (Locus I, II, VII) qui présentent des différences notables autant dans leur architecture que dans leur occupation (fig. 3).

Le Locus I (fig. 4)

Situé en zone centrale est. Il possède un plan carré d'environ 2 m. de côté, sensiblement dirigé Nord-Sud/Est-Ouest. Il s'agit d'un édifice en superstructure, extrêmement ruiné et composé de divers types architecturaux. Le mur est comprend une élévation faite par plaquage de plusieurs dalles de chant ou bien de blocs, disposée en développement rectiligne et engagée dans une tranchée. Le mur sud, également en formation rectiligne, est fait d'un agencement de dalles placées à plat ou bien de blocs dont la base repose, non pas dans une tranchée, mais directement sur un sédiment qui appartient à la couche 1, noire, ici de faible épaisseur. Les murs ouest et nord présentent un aspect totalement différent des deux précédents. Ils se composent d'un double parement fait d'une suite de moellons qui limite un remplissage interne caillouteux ; de plus, on constate que leurs bases reposent sur une couche sédimentaire identique à celle qui concerne le mur sud, mais ici d'une puissance bien plus importante.

Le remplissage intérieur est fait de la couche 1, noire, relativement pauvre en documents archéologiques, dont la majorité cependant appartient plus spécialement à un Chasséen tardif en relation avec les murs sud et est.

On constate donc qu'il existe trois types d'élévation, dont chacune a de plus un fondement totalement différent. Il n'y a aucun doute que la variabilité de puissance de la couche noire, qui sert de base à ces trois types architecturaux, peut être considérée comme une référence chronologique. Les murs en double parement de moellons sont nécessairement les plus récents ; le mur sud leur est obligatoirement antérieur ; quant au mur est, il pourrait être le plus ancien, mais son articulation dans l'ensemble ne peut être parfaitement établie, et donc sa position chronologique est encore aléatoire. En fait, déjà avec ce premier édifice, nous sommes en présence de deux réutilisations successives qui présentent chacune un aménagement architectural spécifique.

Le Locus II (fig. 5)

Situé zone nord-est, orienté sensiblement nord-est/sud-ouest, il est assez complexe. Il comprend une cellule bâtie en fosse qui semble réutiliser en partie une construction plus vaste de plan d'apparence rectangulaire.

"La cellule en fosse" est ouverte dans une portion nord de l'ensemble, sur environ 4 m² pour une profondeur de 1,40 m. Contre son bord sud-ouest, est plaqué un mur de moellons, dont le parement est séparé du flanc du substrat par un remplissage caillouteux. Les autres côtés de la fosse sont marqués, à l'exception du tronçon nord-est, par de gros blocs ou de grandes dalles qui appartiennent à l'édifice de plan rectangulaire ; en place dans l'alignement primitif, ils paraissent faire l'objet d'un réemploi.

L'édifice à plan rectangulaire se compose de deux alignements parallèles, développés sur environ 7 m et dirigés nord-est/sud-ouest ; si celui de l'ouest est une suite grossièrement agencée, celui de l'est apparaît plutôt comme un front dégagé contre le système de faille géologique, avec parfois des blocs ou des dalles qui constituent une limite. Il se poursuit ensuite au nord et dépasse même l'emplacement de "la cellule en fosse". Ces alignements délimitent une surface de près de 2 m de largeur dont le sol, qui a été préservé dans sa portion sud, est fait d'une argile damée. Il est à noter que celui-ci est uniquement visible entre ces deux limites et qu'aucune trace ne se distingue au-delà, ce qui atteste qu'il fait bien partie intégrante de l'édifice. Mais il faut surtout ajouter que cette croûte argileuse est brutalement interrompue aux abords du mur de "la cellule en fosse".

Cet ensemble est recouvert de limon noirâtre (couche 1) dont les documents archéologiques appartiennent à des phases classiques du chasséen (Phases III et IV). Dans "la cellule en fosse", se poursuivent en profondeur les niveaux essentiels de la stratigraphie, à savoir : une couche jaune-orangée (couche 2) et au-dessous, un sédiment gris d'apparence cendreuse (couche 3).

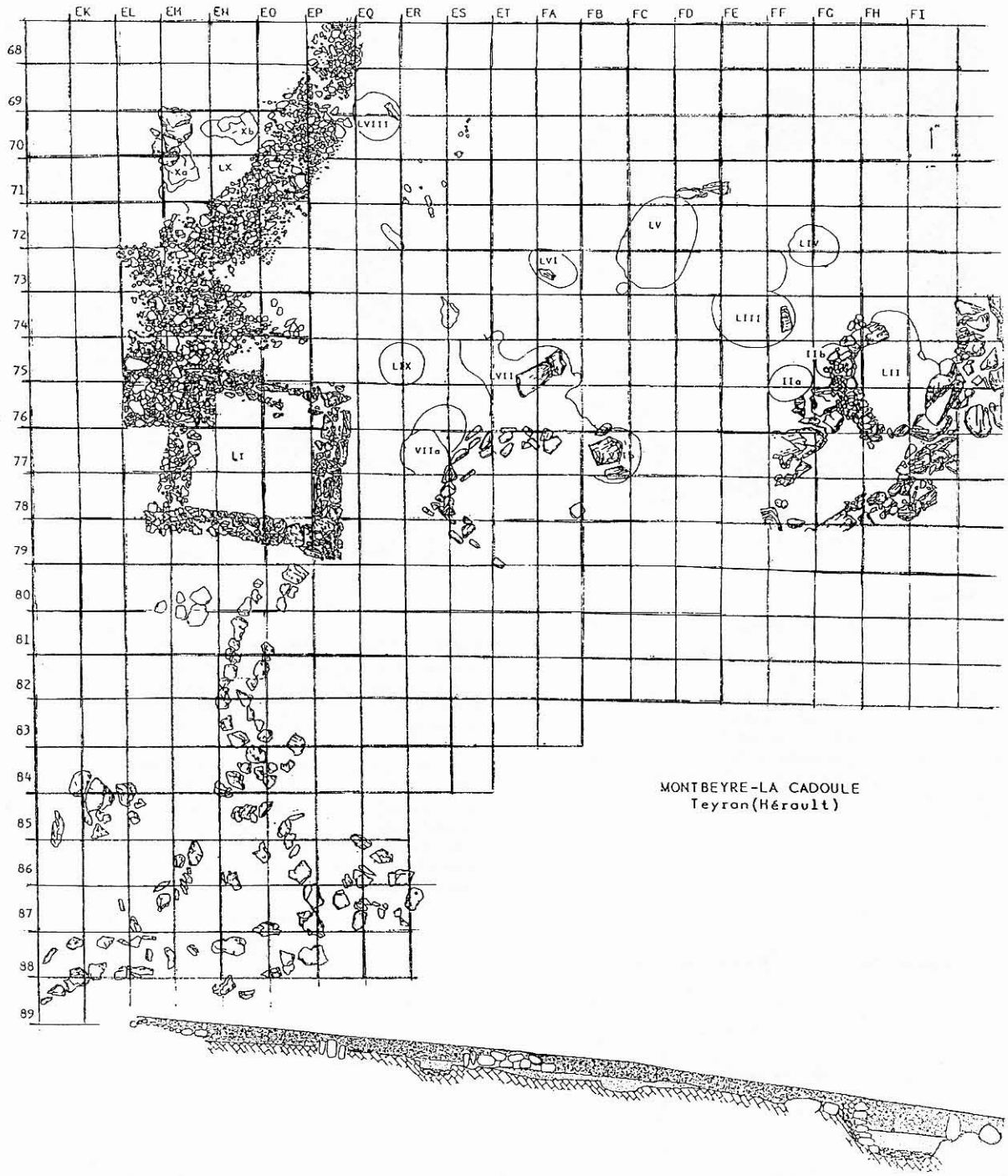

Figure 3 - Plan général des divers aménagements structurés mis au jour dans le secteur de l'Harmassou. Section schématique, prise dans l'axe 76, du remplissage stratigraphique dans la coupe des principales structures.

Il faut noter que "la cellule en fosse" semble être creusée en forme de calotte sphérique ouverte vers le haut, notamment du côté du mur de moellons dont l'appareillage présente alors une élévation de plus en plus évasée et sensiblement variée à chaque changement de couche. Il en résulte que le remplissage interne de la fosse, au fur et à mesure de la progression stratigraphique, empiète graduellement sur chaque assise du mur et s'insinue même dans les interstices existant entre les moellons, ce qui permet la conservation d'un témoin où sont figurées toutes les couches dans leur succession stratigraphique. Ces constatations nous conduisent à admettre que l'érection de ce mur précède la sédimentation interne, qu'elle est au moins attribuable au niveau le plus profond et qu'il y a ensuite, réutilisation et probable réaménagement durant au moins deux réoccupations.

L'articulation chronologique entre les deux édifices est envisageable. Tout d'abord, l'argile damée qui constitue le sol du "bâtiment rectangulaire" est seulement visible dans la portion qui a conservé l'intégralité de sa bordure ; elle est brutalement interrompue au contact de l'ouverture de "la cellule en fosse" que le calage du mur d'étayage parvient même à recouvrir. De ce fait, on est amené à déduire que le sol d'argile damée est au moins antérieur à la dernière occupation de "la cellule en fosse". D'autre part, l'alignement constitué à l'est du "bâtiment rectangulaire" se poursuit au-delà de "la cellule en fosse", ce qui témoigne de sa non-appartenance

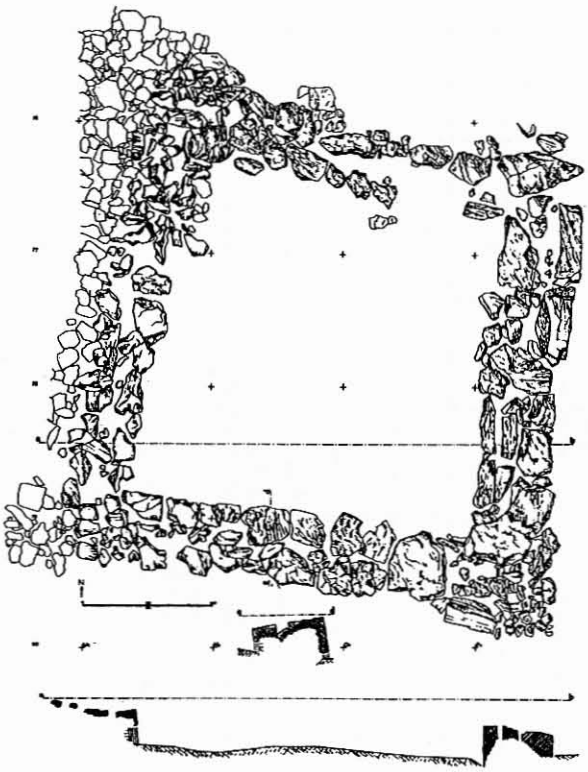

Figure 4 - Plan et coupes du Locus I.
- côté est fait généralement de dalles de chant accolées, implantées dans une tranchée (coupe inférieure, en b),
- côté sud fait de blocs à plat agencés en un alignement et reposant sur une faible puissance de la couche 1 (coupe c-d),
- côtés ouest et nord faits d'un double parement en moellons à remplissage interne, reposant sur une moyenne puissance de la couche 1, en a.

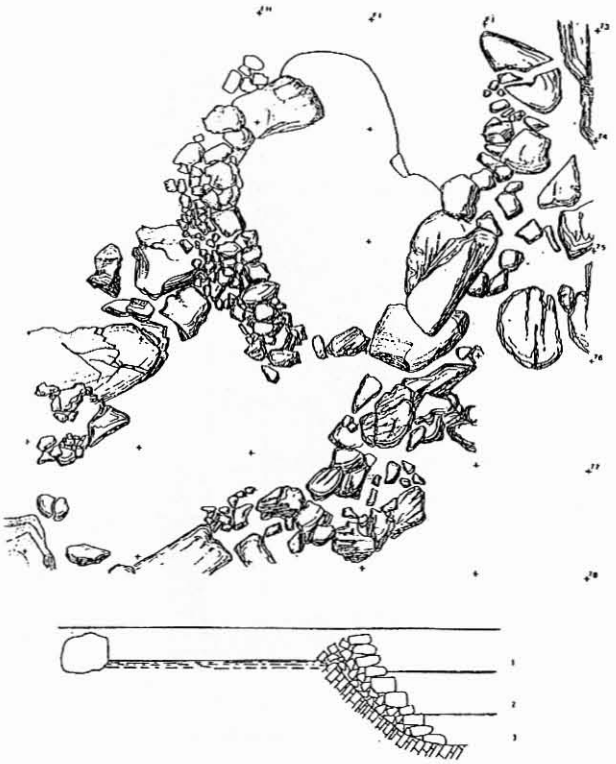

Figure 5 - Plan général du Locus II et coupe schématique sud-ouest/nord-est. Aux extrêmes gauche et droite du relevé, les deux alignements parallèles de blocs et dalles, actuellement en partie effondrés, composant "l'édifice à plan rectangulaire". Dans la portion supérieure, la "cellule en fosse" dont le plaquage de moellons interrompt la surface de l'édifice précédent, tout en réutilisant, de part et d'autre, une partie de ses alignements. La coupe, présentée au-dessous, débute à partir d'un bloc de "l'édifice à plan rectangulaire" et expose son type de remplissage : sol d'argile damée, surmontée de la couche 1 qui se poursuit seule vers le nord. A droite, la "cellule en fosse" montrant le substrat surcreusé, le plaquage de moellons à parement interne, dont le calage caillouteux fait intermédiaire avec le flanc de la fosse et son remplissage fait des couches 1,2 et 3.

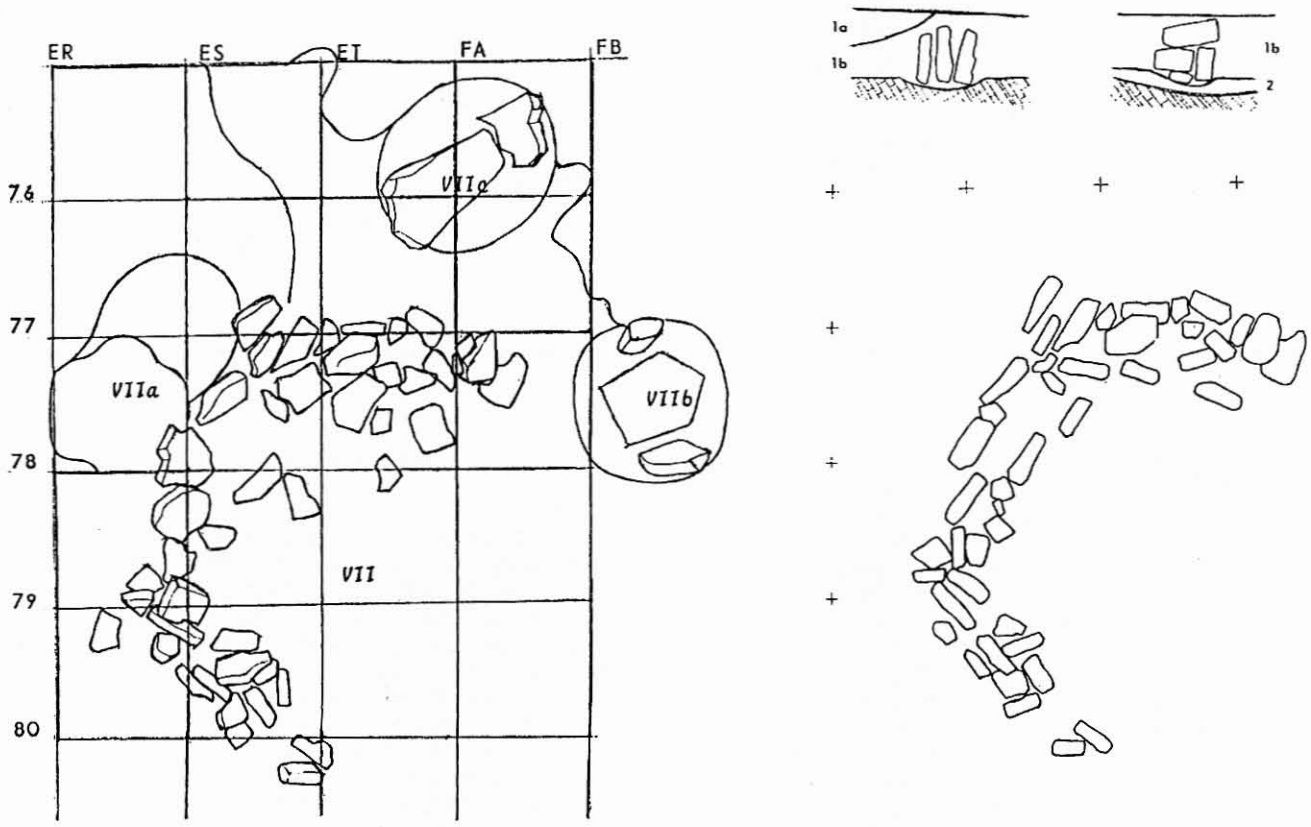

Figure 6 - Plan général du Locus VII dans son contexte structural proche (à gauche) ; restauration par redressement des dalles et coupes principales des alignements (à droite).

à cette dernière. L'alignement de l'ouest est notamment constitué de gros blocs, dont le développement est interrompu à l'emplacement de la fosse. De plus, deux de ses blocs sont superposés à l'extrémité de l'étayage de "la cellule en fosse" et reposent à sa base. On dispose là de la preuve qu'il y a utilisation de la paroi est de "l'édifice rectangulaire", et réutilisation de la paroi ouest lors de l'excavation de "la cellule en fosse". Aussi peut-on conclure que la première structure fait l'objet d'une réutilisation par la seconde et lui est donc antérieure. Il faut cependant remarquer que l'espace chronologique qui séparerait ces deux constructions ne peut être pour l'instant défini. La poursuite de la fouille au nord de cet ensemble est seule capable d'apporter peut-être une réponse. Quoiqu'il en soit, on possède là deux types de constructions dont la conception appartient au moins au Chasséen ancien.

Le Locus VII (fig. 6)

Situé à 2 m à l'est du Locus I, le plan de ce qui reste de cet édifice est défini par un alignement de 3 m de long, dirigé sud-ouest/nord-est, aux extrémités duquel se greffent deux autres alignements de près de 2 m qui forment à chaque fois un angle d'environ 120°. Cette structure s'intègre dans une large cuvette creusée peu profondément dans le substratum. La construction, actuellement très ruinée, est faite d'alignements rectilignes engagés dans une courte tranchée ouverte dans le substrat, composés de dalles accolées (2 ou bien 3) placées de chant, ou encore de blocs qui parfois surmontent des dalles de petites dimensions. Ce substrat est le sol géologique dans la portion sud, et la couche orangée (couche 2) dans la portion nord.

Le remplissage est uniquement constitué par la couche 1, noire, qui se subdivide en plages et niveaux différents, de la façon suivante : au sud, en dehors de la construction, les relevés 1 et 2 ont fourni une documentation du Néolithique final (niveau 1a), qui expose la présence d'une occupation superficielle. A l'ouest et au nord, les relevés 2 et 3 qui dépassent le faîte des éléments construits, livrent un remplissage sédimentaire qui contient une documentation dont la typologie, absolument homogène, désigne une occupation du Chasséen tardif (Niveau 1b, Phase V). Limité expressément à l'intérieur de l'édifice, un niveau profond, révélé par les relevés 4,5 et 6, présente un remplissage archéologique attribuable à un Chasséen "classique" récent (Niveau 1c, Phase IV).

Il semble qu'avec ces diverses données, on puisse admettre que cette construction appartient à un Chasséen récent, que sa destruction est concernée par un Chasséen tardif, et alors que les éléments architecturaux n'apparaissaient plus à la surface du sol, une réoccupation du lieu s'est faite au Néolithique final dans une portion extérieure, cependant, à la zone concernée.

LE GRAND DEVOIS DE FIGARET (Fig. 7)

Le Site du Grand Devois de Figaret présente deux enceintes proches, qui ont chacune une apparence rectangulaire, faite généralement d'un double alignement de dalles dressées. La plus visible enferme une vaste construction à plan, semble-t-il, polygonal (fig. 8). Un sondage a été entrepris à l'intérieur de cette dernière, et a dégagé à l'ouest, la face interne d'un mur de grandes dalles de chant disposées en double parement engagées dans une tranchée ouverte dans le substratum, et à l'est un autre mur dont l'élévation est faite de superpositions d'assises horizontales en double parement. La stratigraphie découverte a révélé la présence de deux niveaux essentiels. Sur le substrat naturel, la couche inférieure a livré une documentation dont quelques éléments sont attribuables à la Culture Ferrières. La couche supérieure a, quant à elle, offert une céramique dont le décor de quelques tessons est de type Fontbouïsse. La couche inférieure est plaquée contre les grandes dalles de chant et, à l'opposé, elle est surcreusée à l'aplomb du mur d'assises. La couche supérieure remplit au-dessus l'espace compris entre les deux constructions (fig. 9).

Cette disposition stratigraphique permet d'attribuer le mur au double parement de dalles à la couche inférieure, alors que le parement d'assises horizontales appartient à la couche supérieure, qui se présente alors comme une réoccupation.

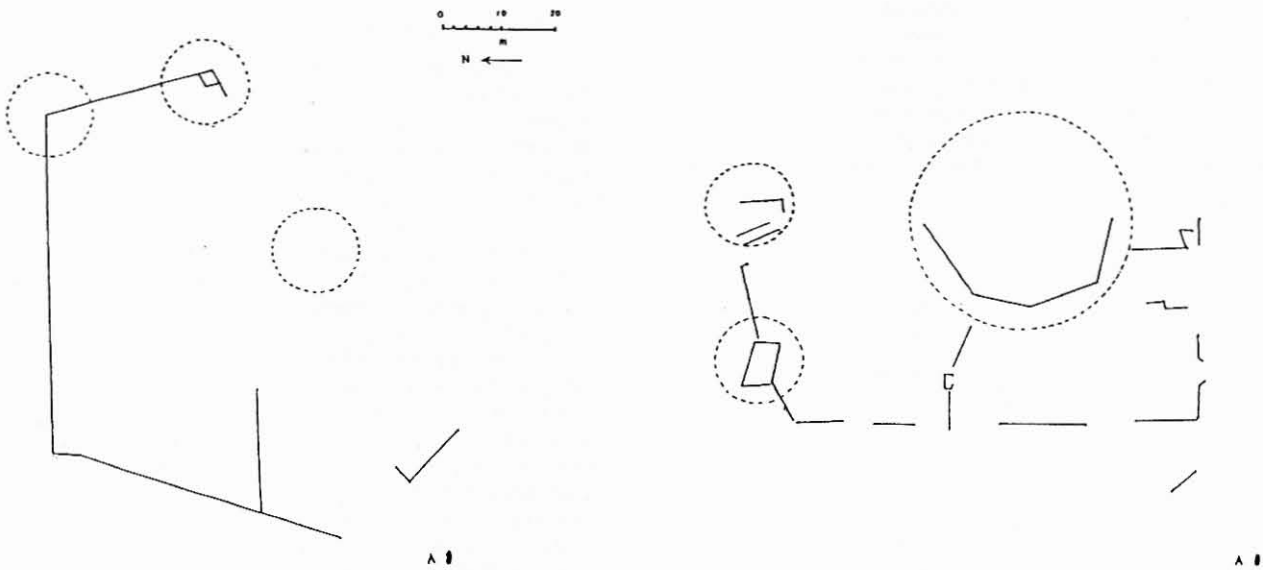

Figure 7 - Plan schématique du gisement du Grand Devois de Figaret. Les traits pleins indiquent les alignements de doubles dalles, les cercles en pointillés limitent les tertres, les lettres A positionnent les avens.

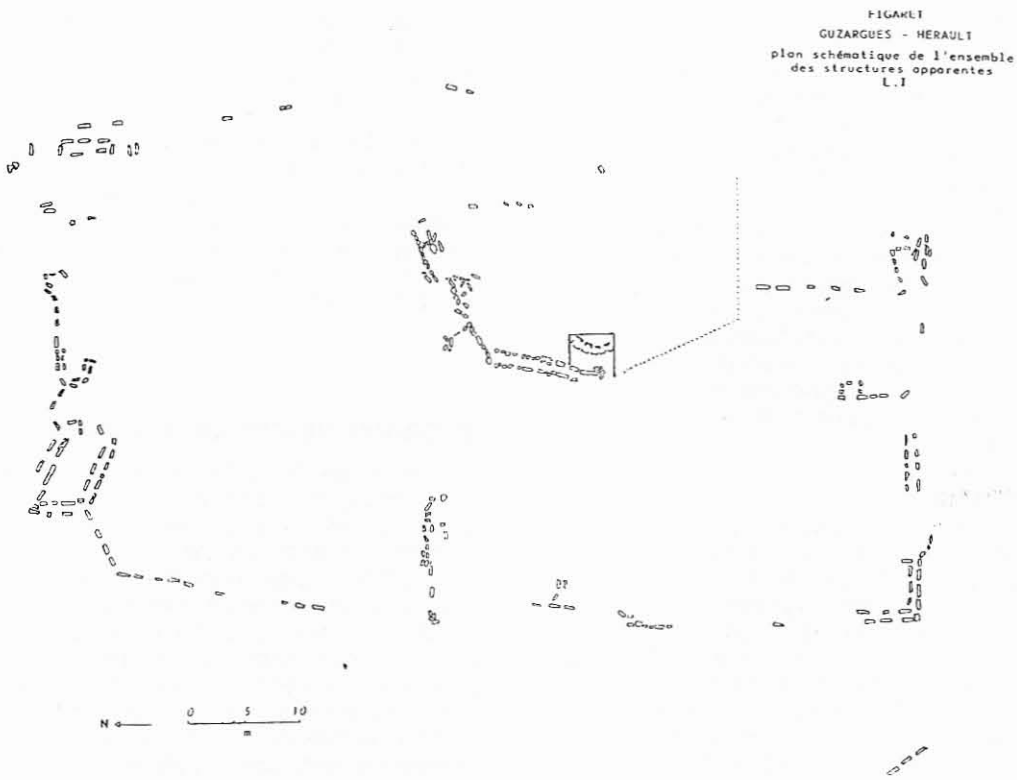

Figure 8 - Relevé schématique de l'ensemble sud du Grand Devois de Figaret, avec la situation du sondage 2.

CONCLUSION

A partir de ces observations, on peut composer un tableau des divers principes architecturaux de ces deux sites, qui contiennent une possible évolution depuis le Néolithique moyen jusqu'au Chalcolithique compris (fig. 10).

La tentative initiale due au Chasséen serait une rangée de blocs qui forme plus limite que paroi. La fosse utilise des excavations naturelles, réaménagées en habitations semi-enterrées dont la bordure peut être faite de dalles dressées. Ensuite on aurait un dispositif d'étayage adossé au flanc d'une fosse artificielle. Enfin apparaît la notion de mur/masse par blocage, d'abord de dalles accolées de chant, puis de dalles et de blocs de taille variée, disposés en développement rectiligne. Ce n'est qu'au Néolithique final que se manifeste la notion de mur à double parement et remplissage interne. Ceux-ci sont constitués tout d'abord de grandes dalles disposées de chant et au Chalcolithique de parements élevés en assises horizontales.

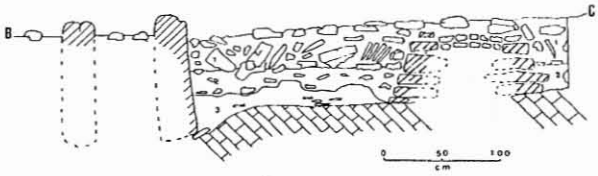

Figure 9 - Coupe schématique de la stratigraphie du sondage fait dans l'ensemble sud du Grand Devois de Figaret. La couche 1 est un remplissage d'effondrement ; la couche 2 contient une documentation de type Fontbouïsse ; la couche 3 offre quelques tessons à décor Ferrières (on constate que cette dernière couche est surcreusée par le fondement du mur d'assises).

Certes ce schéma est foncièrement simpliste, d'autant que les données offertes actuellement à Montbeyre, comme à Figaret, ne sont représentées aussi bien chronologiquement qu'architecturalement qu'en un seul exemplaire par type ; ce qui empêche toute comparaison nécessaire à la construction d'un référentiel inamovible, et rejette de plus toute implication possible d'ordre fonctionnel dont le rôle ne doit pas être négligeable. Aussi, cette progression doit-elle être comprise comme seulement une proposition de canevas, qui ne peut être ratifiée qu'après affinement et perfectionnement, rendus accessibles par des moyens appropriés d'exploitation.

De plus deux questions se posent :

La première concerne l'élévation totale de ces constructions. Il n'y a aucun doute que nous sommes en présence sur ces sites de vestiges extrêmement ruinés, dont nous ne pouvons connaître avec certitude la superposition. L'arasement d'une construction calcaire est dans notre région particulièrement conséquent à quelques minimes exceptions près. Nous en avons pour preuve les multiples chambres dolméniques actuellement effondrées, tel un château de cartes, ainsi que la disparition quasiment complète des parements de soutènement du tertre, en raison de la dégradation du tumulus qui les enfermait. Il est vrai, bien que cela soit particulièrement rare, que des monuments mégalithiques ont conservé une bonne part de leur ensemble architectural et que certaines constructions sont également mieux préservées dans les villages Fontbouïsse. Nous pouvons citer celui de Lamourre, à Moulès et Baucels, dans l'Hérault. Son enceinte présente en certains endroits une élévation d'assises, visible encore sur au moins 1,70 m. Il faut noter que la masse conséquente de la blocaille, qui gît de part et d'autre des parements, résulte de l'effondrement de ce mur et permet alors de

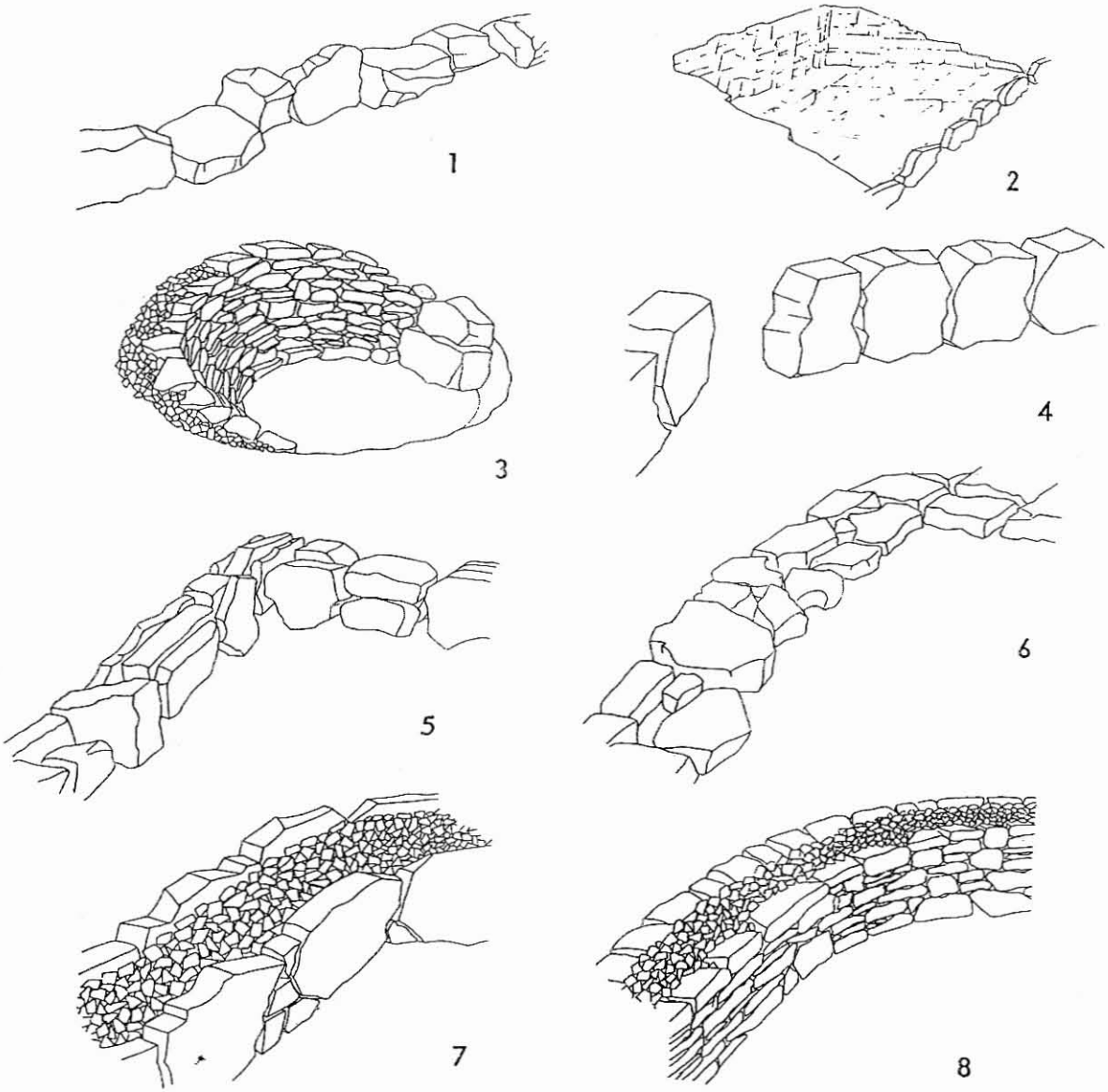

Figure 10 - Tableau synoptique des éléments architecturaux des sites de Montbeyre-la-Cadoule et du Grand Devois de Figaret.
- Chasséen : phase primitive : alignement de blocs (1), fosse naturelle aménagée (2). Phase ancienne : fosse artificielle à soutènement de paroi (3). Phase classique : notion de mur/masse en suite de blocs jointifs (4) ou de dalles accolées (5). Phase tardive : appareillage rectiligne de blocs ou dalles (6).
- Néolithique final : double parement de dalles de chant à comblement interne (7).
- Chalcolithique : double parement en élévation d'assises à comblement interne (8).

penser que l'enceinte primitive pouvait avoir au moins 3 m de hauteur.

Toutefois, si nous pouvons considérer, en raison de ces exemples, l'éventualité de superstructure en pierres sèches, certains indices, aussi bien sur les sites de Montbeyre que de Figaret, sont assez évidents pour ne pas rejeter également l'existence possible, à l'état primitif, de superstructure en matière périssable qui surmontait alors un fondement pierreux.

La seconde question est celle qui a trait à la complémentarité chronologique de ces deux sites. Il est fort possible que le chasséen tardif, trouvé dans la dernière phase importante d'occupation du site de Montbeyre, soit subcontemporain de la première installation sur le site de Figaret. Or, pourquoi abandonner l'établissement de Montbeyre, dont les abords immédiats comportent toutes les conditions idéales d'habitation et d'exploitation du sol, pour se réfugier sur un sommet rocheux et aride, éloigné notamment de la source ?

Nous sommes ainsi amenés à considérer l'opposition entre ces deux genres d'habitat comme le reflet d'une différence du mode de vie. Aussi le Grand Devois de Figaret, comme de nombreux sites régionaux contemporains, se présente tel un retranchement qui paraît concerner un aménagement intentionnellement défensif, dont la nécessité semble s'être alors brutalement imposée.

Montbeyre et Figaret révèlent une occupation locale qui se poursuit pendant environ deux millénaires. Ils présentent par leur complémentarité, une possible étude de l'évolution du mode de vie, depuis l'émergence du Néolithique moyen jusqu'au Chalcolithique, et ceci autant dans la typologie mobilière que dans l'origine des premiers rudiments architecturaux jusqu'à la mise en place de l'ordonnance urbaine.